



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/AC.5/1999/2
19 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
Groupe de travail des transports routiers

Réunion spéciale sur l'application de
l'Accord européen sur les grandes routes
de trafic international (AGR)
(Dix-septième session, 28-29 juin 1999,
point 5 de l'ordre du jour)

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT À L'ANNEXE I DE L'AGR

Transmis par le Gouvernement français

Dans une lettre adressée le 12 avril 1999 au secrétariat,
le Gouvernement français a communiqué la proposition ci-après, visant
à modifier l'itinéraire de la E 25.

A. Routes principales

2) Orientation nord-sud

a) Routes repères

Route E 25 - Modification visant à incorporer les villes repères
corses suivantes : Bastia - Porto Vecchio - Bonifacio

Nouvelle désignation générale : E 25 Hoek van Holland - ... -
Alessandria - Genova - -
Bastia - Porto Vecchio -
Bonifacio - - Porto Torres
- Sassari - Cagliari - -
Palermo.
